

# Procuration

pour désigner le copropriétaire indivis  
d'un immeuble ou le cooccupant  
d'un établissement d'entreprise

**Vote par  
correspondance –  
Électeur  
non domicilié**

# Demande

de voter par correspondance

## Section 1 – Désignation par procuration

Nous, personnes ayant le droit d'être inscrites sur la liste électorale municipale ou référendaire, à titre de :

- copropriétaires de l'immeuble depuis le  
 cooccupant de l'établissement d'entreprise depuis le

année	mois	jour

désignons, par la présente, à la majorité d'entre nous qui avons la qualité d'électeur ou de personne habile à voter :

Date de naissance		
année	mois	jour

Prénom

Nom

comme personne<sup>1</sup> à être inscrite sur :

la liste électorale municipale

la liste référendaire

Adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise donnant droit à l'inscription :

Ind. rég.	Numéro de téléphone	

No

Rue, avenue, n° de lot

Ind. rég. Numéro de téléphone

VAL-DAVID

Municipalité

JOT 2N0

Code postal

Adresse électronique

Adresse du domicile :

Ind. rég.	Numéro de téléphone	

No

Rue, avenue, ...

Ind. rég. Numéro de téléphone

Municipalité

Code postal

Adresse électronique

Signature de la **majorité** des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs ou des personnes habiles à voter. Dans le cas où il n'y en a que deux, la signature des deux est **obligatoire**.

Prénom et nom (lettres moulées)	Signature	Date

<sup>1</sup> Cette personne doit être majeure, citoyenne canadienne, ne pas être en curatelle ni coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse et n'a pas le droit d'être inscrite prioritairement à un autre titre sur la liste électorale municipale ou référendaire.

## Section 2 – Demande de voter par correspondance

Je, \_\_\_\_\_, demande d'exercer mon droit  
Copropriétaire ou cooccupant désigné par procuration

de vote par correspondance.

Signature

\_\_\_\_\_  
Copropriétaire ou cooccupant désigné par procuration

année	mois	jour

## PRENEZ NOTE QUE

La procuration et la demande de voter par correspondance prend effet lors de sa réception et demeure valide tant qu'elle n'est pas retirée ou remplacée, à moins que la municipalité n'ait résilié la résolution prévoyant que toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée peut demander de voter par correspondance.

Espace réservé à l'administration

Vérification	Signature	Date